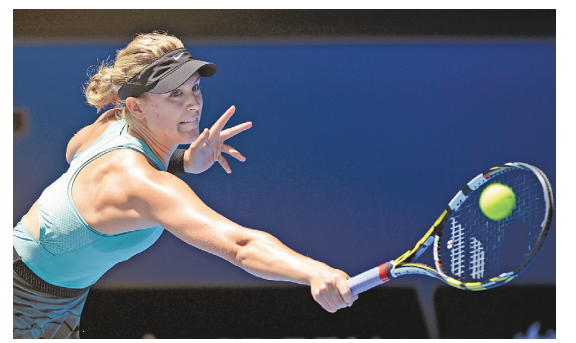




Le Bixi est au bord de la faillite *Page A 3*



Claudio Abbado 1933-2014: disparition d'un phénix de la musique *Page B 8*



Australie: **Bouchard** en demi-finale *Page B 6*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CV N° 10

LE DEVOIR, LE MARDI 21 JANVIER 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

« J'ai retrouvé la sérénité et la quiétude »

Claude Robinson est fier du combat qu'il a mené contre ceux qui ont volé son œuvre



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le créateur Claude Robinson a commenté, en conférence de presse lundi, sa victoire devant la Cour suprême, qui a reconnu que son œuvre avait été plagiée.

BRIAN MYLES

Claude Robinson n'a pu s'empêcher d'assister récemment au procès pour fraude de Ronald Weinberg, l'homme qui lui a volé son œuvre et les vingt dernières années de sa vie.

Le producteur déchu s'est avancé vers lui... pour le féliciter de sa victoire en Cour suprême. Comme si l'arsenal d'arguties judiciaires, de mensonges, de procédures abusives qui ont ruiné le quotidien du créateur n'était que les pièces d'un jeu, au fond. M. Robinson l'a re-

poussé d'un geste de la main pour reprendre son chemin glorieux.

M. Robinson a dénoncé la petitesse et la mesquinerie de ses adversaires, lundi, lors d'une

VOIR PAGE A 8 : ROBINSON

Peter Doig, fauve psychédélique

Le Musée des beaux-arts de Montréal accueille la première exposition d'envergure de l'artiste en Amérique du Nord

FRÉDÉRIQUE DOYON

Il contribue au renouveau de la peinture, dont on a si souvent annoncé la mort au siècle dernier. Écossais d'origine, canadien dans l'âme, trinidadien dans le cœur, Peter Doig déploie ses œuvres grand format et colorées dans les salles classiques du pavillon Michal et Renata Hornstein du Musée des beaux-arts de Montréal.

Inaugurée aujourd'hui, l'exposition *Nulle terre étrangère*, qui couvre les treize dernières années de pratique du peintre, depuis qu'il est retourné vivre à Trinidad, fait l'événement de la rentrée culturelle. «*Les gens ne réalisent pas à quel point c'est exceptionnel*», note le conservateur Stéphane Aquin, en veillant aux dernières touches de l'accrochage. En effet, Peter Doig, dont les toiles sont parmi les plus chères vendues sur le marché de l'art pour un artiste vivant, ne multiplie



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Peter Doig devant l'une des œuvres grand format qu'il expose au Musée des beaux-arts de Montréal.

VOIR PAGE A 8 : DOIG

DÉBAT SUR LA CHARTE

Rupture au PLQ

Incapable d'accepter la position libérale sur les signes religieux, Fatima Houda-Pepin se fait montrer la porte du caucus

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Expulsion aux yeux de la principale intéressée, départ selon Philippe Couillard: Fatima Houda-Pepin, après avoir porté pendant vingt ans les couleurs du Parti libéral du Québec, n'est plus une élue du caucus des libéraux. Elle siègera désormais comme indépendante.

Après une réunion du caucus qui a duré plus de quatre heures lundi, Fatima Houda-Pepin est sortie la première pour annoncer qu'elle avait été «exclue» de l'équipe libérale. Pour la députée de La Pinière, la seule élue musulmane de l'Assemblée nationale, la neutralité religieuse de l'État doit «s'incarner minimalement» dans les agents de l'État dotés de pouvoirs de coercition, comme les juges, les procureurs, les policiers et les agents correctionnels. Ils ne devraient pas porter de signes religieux ostensibles.

«*La nouvelle, c'est qu'on a une position à laquelle on s'est tous ralliés, sauf M^{me} Houda-Pepin*», a déclaré Philippe Couillard d'entrée de



Fatima Houda-Pepin

VOIR PAGE A 8 : RUPTURE

Lire aussi · La chronique de Michel David:

Le cas Couillard. *Page A 3*

L'éditorial d'Antoine Robitaille: Crise révélatrice *Page A 6*

Mémoire de la FFQ: Un projet de loi inutile contre le fondamentalisme. *Page A 2*

Le débat nuit à la cause de l'indépendance, selon Option nationale. *Page A 2*

ISRAËL

Harper chahuté à la Knesset

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Au deuxième jour de sa visite officielle en Israël, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, s'est fait offrir symboliquement les clés de la Knesset, devenant le premier dirigeant étranger à recevoir un tel honneur, mais son discours de vingt minutes ne s'est pas déroulé comme prévu. Deux députés arabes l'ont bruyamment invectivé et ont quitté le Parlement israélien pour protester contre l'adéquation qu'il venait d'établir entre critique d'Israël et antisémitisme.

Selon M. Harper, un «relativisme moral» permet ces jours-ci «la mutation de la vieille maladie qu'est l'antisémitisme et l'émergence d'une nouvelle souche», celle-ci enrobée «d'un langage plus sophistiqué». «*Les gens qui n'oseraient jamais dire qu'ils haïssent les Juifs et les blâment pour leurs propres échecs et les problèmes du monde déclarent plutôt leur haine d'Israël et blâ-*

VOIR PAGE A 8 : KNESSET

AUJOURD'HUI



Le Monde · L'ONU décide que la conférence sur la Syrie aura lieu sans l'Iran. *Page B 5*

Économie · La situation de l'emploi continue de se détériorer dans le monde, contrairement à celle des marchés boursiers et des entreprises. *Page B 1*



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 3
Mots croisés..... B 3
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

ACTUALITÉS

IMMIGRATION

Les tests linguistiques de Québec «made in France»

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Les immigrants qui veulent venir s'établir au Québec doivent, pour prouver leur maîtrise du français, répondre à un examen de compréhension de la langue de Molière... «made in France». Les tests sont conçus à Paris, et l'un d'eux pose des questions qui ne contiennent aucune référence au Québec et qui s'avèrent «infaisable» pour un ressortissant qui a appris le français au pays.

En vertu de son processus d'immigration, le gouvernement québécois — qui a droit de regard en la matière — fait passer des épreuves linguistiques aux demandeurs de résidence permanente ou de citoyenneté, afin de mesurer leur niveau de compréhension et d'expression orale. Les résultats obtenus font ensuite partie des critères de sélection.

L'un de ces examens, le Test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TEFAQ), est préparé par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Paris, qui en assure aussi la correction.

Accent parisien

Or, les questions de compréhension sont accompagnées d'extraits sonores qui sont lus aux candidats par des narrateurs à l'accent français et les scénarios donnés en exemple sont tout droit tirés de l'Hexagone. On parle par exemple des Vélip' (l'équivalent parisien du Bixi), de yaourts (ou yogourts) ou encore de chaussons, qu'on appellerait plutôt ici pantouffles. L'examen contient aussi des exercices de reconnaissance vocale; les répondants doivent préciser s'ils entendent «Quel bon petit vent» ou «Quel bon petit vin».

«C'est très difficile pour quelqu'un qui a appris le français au Québec», relate Marcello Vitali-Rosati, qui a dû passer le TEFAQ pour venir enseigner la littérature française à l'Université de Montréal, l'automne dernier. Italien d'origine, détenteur d'un doctorat de la Sorbonne, il devait prouver sa «connaissance intermédiaire» du français. Mais l'accent québécois et parisien sont bien différents, souligne-t-il au Devoir. «J'ai du mal moi-même à comprendre les nasales québécoises, comme j'ai appris le français en France [...] Mais pour un Mexicain, un Brésilien

ou un Chinois qui arrive au Québec et apprend le français au Québec, le test était infaisable», a-t-il jugé, après avoir passé l'épreuve en octobre.

Car il faut comprendre des messages courts, mais aussi les détails de messages longs, en déterminant des intentions et des opinions, explique la CCI dans le manuel du TEFAQ.

«L'ensemble des exemples étaient français. Il n'y avait même pas une référence au Québec dans tout le test», a déploré M. Vitali-Rosati.

Une critique partagée par Martin Chartrand, dont la conjointe brésilienne, Eva, avait elle-même du mal à comprendre les exercices fournis pour se préparer au TEFAQ en vue d'obtenir sa citoyenneté canadienne.

«C'est aussi une question de principe. On est au Québec; il me semble qu'il y a des universités québécoises qui seraient en mesure de concevoir un test en français standard», a-t-il argué.

Sans références québécoises

Au ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), qui a approuvé le TEFAQ, on rétorque que d'autres tests linguistiques sont reconnus par le gouvernement, comme le Test de connaissance du français pour le Québec (TCF). Celui-ci est aussi rédigé en France — par le Centre international d'Études pédagogiques, en banlieue de Paris — et les exemples de questions cités dans le manuel semblent tout aussi français, sans plus de références québécoises. Un exercice sonore parle notamment de «football», alors qu'il s'agit pour les Québécois, devinez-on, de soccer.

Si Québec se réfère aux examens d'institutions françaises, c'est que «les organismes qui les gèrent disposent d'un réseau de centres de passage établis dans la plupart des pays du monde, y compris les principaux bassins de recrutement de travailleurs qualifiés», a expliqué un porte-parole du ministère, lundi. «Le MICC a demandé à ses partenaires d'adapter le contenu de ses épreuves pour y inclure des références culturelles propres au Québec» et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris «y travaille présentement», a-t-on indiqué au Devoir. Il «n'y a pas d'échéance fixe» prévue pour ces changements.

Le Devoir

« Pour un Mexicain, un Brésilien ou un Chinois qui arrive au Québec et apprend le français au Québec, le test était infaisable »

Marcello Vitali-Rosati



La FFQ considère que le gouvernement Marois pourrait faire beaucoup plus pour freiner l'influence des intégristes au Québec.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ

Un projet de loi inutile contre le fondamentalisme, dit la FFQ

MÉLANIE LOISEL

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) s'apprête à demander au gouvernement Marois de retirer son projet de loi 60 pour mieux prévenir et freiner la montée du fondamentalisme religieux au Québec. Dans son mémoire *Pour la laïcité sans domination* qui sera présenté devant la commission parlementaire sur la charte des valeurs québécoises, la FFQ reconnaît que la laïcité peut être un outil intéressant «pour éloigner les fondamentalismes du pouvoir politique» sans pour autant «assurer que toutes les femmes soient libres».

En fait, la FFQ estime que le projet de charte du ministre Bernard Drainville est loin de répondre à ses préoccupations en ce qui concerne l'égalité et la justice pour toutes les femmes. «En traitant l'égalité entre les femmes et les hommes comme une «valeur» ou un «principe» plutôt qu'un droit au sens politique et juridique, le projet affaiblit la teneur de ce droit et rend encore plus difficile que cette égalité de droit se traduise en égalité de fait», a expliqué la présidente de la FFQ, Alexa Conradi, dans un communiqué rendu public lundi.

Intégristes religieux

La FFQ soutient qu'une loi sur la laïcité serait préférable à une charte des valeurs afin de mieux lutter contre le fondamentalisme religieux dans la société québécoise. Les féministes craignent plus précisément que les intégristes religieux fassent reculer la place des femmes dans l'espace public ou qu'ils remettent en question le droit à l'autonomie

économique ou encore la liberté sexuelle des femmes. De plus, elles considèrent que le projet de loi du Parti québécois stigmatise les minorités religieuses, dont les musulmanes, ce qui «risque d'augmenter le repli identitaire qui est un terreau fertile pour le développement de mouvements fondamentalistes».

La FFQ considère que le gouvernement Marois pourrait donc faire beaucoup plus pour freiner l'influence des intégristes au Québec. Elle affirme qu'il pourrait, par exemple, travailler avec des groupes de femmes pour recenser les meilleures manières de «stopper le

La FFQ estime que le projet de charte est loin de répondre à ses préoccupations sur l'égalité et la justice pour toutes les femmes

contrôle social des femmes associées souvent aux fondamentalismes religieux ou encore reconnaître que ce n'est ni au pape, ni à l'imam, ni au juge, ni à l'État, ni au mari, de décider pour les femmes leur rapport à la religion».

Or, les féministes constatent que rien n'a été fait en ce sens jusqu'à présent. Dans le projet de charte du Parti québécois, elles remarquent plutôt qu'«au nom de l'égalité, l'État se substitue au jugement des femmes en décidant ce qui est bon pour elles alors qu'elles ont droit autant à l'égalité qu'à la liberté de conscience».

Devant ce constat, la FFQ affirme que le gouvernement Marois devrait revoir sa charte en prenant en considération trois grands principes féministes qui permettraient une véritable laïcisation de l'État soit la non-domination, l'autodétermination des femmes et le respect des droits des femmes. «Dans une perspective de non-domination, le gouvernement a un rôle à jouer pour confronter et non conforter les préjugés qui circulent actuellement», a indiqué M^{me} Conradi.

Signes ostentatoires

Du coup, la FFQ recommande à Québec de ne pas interdire le port de signes religieux ostentatoires pour éviter de discriminer certaines minorités religieuses. Elle croit néanmoins qu'il est important d'interdire le port du voile intégral dans la fonction publique, y compris dans les garderies en milieu familial.

La FFQ maintient également que le projet de loi 60 demeure flou à bien des égards, notamment sur le retrait du crucifix à l'Assemblée nationale, la prière dans les conseils, en plus de passer «carrement sous silence le financement par l'État des écoles privées confessionnelles».

«Nous demandons donc au gouvernement de mener les recherches et les consultations nécessaires afin de présenter un nouveau projet de loi qui permettrait une véritable laïcisation de l'État, de ses lois, procédures, dispositifs et institutions», a fait savoir M^{me} Conradi.

Pour pallier les lacunes, la FFQ propose de mettre sur pied un comité de travail, composé de chercheurs et de militantes féministes, qui serait chargé d'examiner les enjeux entourant le fondamentalisme religieux.

Le Devoir

Indépendance: le débat sur la charte porte ombrage à la cause, dit ON

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Le mouvement indépendantiste fait les frais de la décision du gouvernement péquiste d'imposer la laïcité comme le thème principal du débat politique, selon Option nationale.

Le Parti québécois pourra légitimement espérer se voir confier les rênes d'un gouvernement majoritaire si la prochaine campagne électorale prend les allures d'un référendum sur la charte des valeurs québécoises, mais il repoussera une nouvelle fois la concrétisation du projet d'indépendance du Québec, estime le chef d'Option nationale, Sol Zanetti.

Déplorant que le débat entourant la proposition de charte des valeurs québécoise du PQ «prenne tout l'espace médiatique», M. Zanetti appelle le gouvernement Marois à «centrer son discours sur l'indépendance». Il invite les péquistes à «s'engager à faire l'indépendance dans un premier mandat», à défaut de quoi ils n'auront pas la «légitimité nécessaire» pour donner le coup d'envoi d'une nouvelle campagne référendaire.

En «repoussant constamment» un autre référendum sur l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne, le gouvernement péquiste «leurre» la population, selon lui. «Il parle d'indépendance, mais seulement quand il se retrouve devant ses membres», dénonce M. Zanetti.

De plus, la gouvernance péquiste, dans laquelle s'inscrit le débat entourant la charte des valeurs québécoises, nuit au mouvement indépendantiste, souligne M. Zanetti. «Les gens [notamment ceux appartenant à des communautés culturelles] associent toutes les décisions du PQ au mouvement souverainiste», fait-il remarquer.

Division

Le débat sur la charte a également semé la division dans les rangs d'Option nationale. En effet, les quelque 6000 membres ne s'entendent toujours pas sur la portée à donner à une éventuelle interdiction des signes religieux ostentatoires chez les employés de l'État. «Il n'y a pas d'unanimité.» La formation politique a échoué à dégager une «ligne de parti» sur cette question, admet M. Zanetti.

Par contre, les membres du parti demandent d'une seule voix au gouvernement de couper court au financement des écoles privées ayant une vocation religieuse, ainsi qu'aux exemptions et aux crédits d'impôt destinés aux organismes religieux, indique-t-il. Option nationale voit là une «atteinte plus grave à la laïcité».

Le Devoir

SOYONS FIERS DE SOULIGNER LE JOUR DU DRAPEAU

Chaque année, le 21 janvier nous rappelle le moment où le Québec a écrit un pan de son histoire, en se dotant de son propre symbole identitaire : le fleurdelisé. Le drapeau national définit notre identité. Il nous unit dans notre volonté de bâtir un Québec plus fier, solidaire et prospère. Il est le témoin de notre cheminement dans une nation faite de liberté et de possibilités.

ACTUALITÉS

Le cas
CouillardMICHEL
DAVID

Jean Charest n'a pas toujours été à la hauteur de sa réputation de brillant *campaigner*. Lors du débat télévisé du printemps 2003, il avait nettement eu le dessus sur Bernard Landry, mais il n'avait rien cassé dans les trois suivants.

Peu importe, ses adversaires redoutaient le crochet venu de nulle part qui peut changer l'allure d'un combat. En 2008 et même en 2012, Pauline Marois avait mené des campagnes convenables, mais prudentes, comme si elle craignait de trop s'exposer. La prochaine pourrait bien faire exception. Philippe Couillard, qui impressionnait à l'époque où il était ministre de la Santé, n'a plus rien d'intimidant.

Il est clair que sa valse-hésitation sur les signes religieux a eu un effet très négatif sur l'opinion publique, mais elle n'a fait que caricaturer un manque de leadership que le chef libéral manifeste depuis son retour en politique. Le pire, pour un aspirant premier ministre, est d'avoir l'air de ne pas savoir où il va.

Selon le sondage Léger Marketing-QMI dont les résultats ont été publiés lundi, la charte de la laïcité a beau monopoliser l'espace médiatique depuis des mois, elle ne sera le facteur déterminant que pour 10% des électeurs lors du prochain scrutin, alors que 50% des personnes interrogées se disent davantage préoccupées par les thèmes de la santé, de l'économie et les finances publiques, qui devraient en principe avantager le PLQ et son chef.

Le pire, pour un aspirant premier ministre, est d'avoir l'air de ne pas savoir où il va

Pourtant, d'un mois à l'autre, les sondages indiquent que de plus en plus de Québécois doutent que M. Couillard ait les qualités requises pour occuper le poste de premier ministre. Soit, M. Charest a aussi connu des moments très difficiles durant les années qui ont suivi son parachutage à Québec, mais la comparaison avec Lucien Bouchard était nettement plus difficile à soutenir. Pauline Marois a sans doute pris de l'assurance depuis l'élection du 4 septembre 2012, mais on est encore très loin d'une «maroismanie».



Après avoir déclaré qu'il faudrait lui passer sur le corps avant de porter atteinte à ce qu'il estime être un droit fondamental, M. Couillard ne pouvait plus tolérer la dissidence de Fatima Houada-Pepin sous peine de perdre toute autorité, mais son départ renforcera encore l'impression que «le Parti libéral de M. Couillard» est complètement déconnecté du Québec francophone.

Le chef du PLQ a le droit de penser que le gouvernement a fabriqué une crise sociale de toutes pièces, mais son parti va avoir de très sérieux problèmes s'il n'arrive pas à saisir l'importance des perceptions. Se draper avec une telle hauteur dans les grands principes traduit une condescendance que Bernard Drainville ne manquera pas d'exploiter et que les électeurs pourraient lui faire payer.

M. Couillard aurait intérêt à méditer l'avertissement lancé en fin de semaine dernière par son ancien collègue dans le gouvernement Charest, Benoit Pelletier, constitutionnaliste émérite, que l'on ne saurait soupçonner d'une quelconque indifférence face à la perspective d'une violation des droits fondamentaux.

«Ceux qui adoptent à l'égard de la charte des valeurs une approche strictement legaliste commettent une erreur, écrivait-il samedi dans *Le Journal de Montréal*. D'abord, parce qu'ils noncent en ce faisant à nourrir de leurs idées positives un débat dont on aurait certes bien pu se passer, mais qui est maintenant, qu'on le veuille ou non, résolument engagé. Ensuite, parce qu'ils s'en remettent d'une façon un peu trop fataliste et volontaire à des juges qui, pour bien intentionnés qu'ils puissent être, n'en sont pas moins dépourvus de légitimité démocratique et n'ont, contrairement aux élus, aucun compte à rendre à la population».

En se refusant à tout compromis sur les signes religieux, non seulement les libéraux s'excluent du débat de l'heure, mais ils risquent aussi de payer à l'avance pour ce que les juges dont ils se réclament pourraient à terme décider.



Les données du sondage Léger Marketing-QMI laissent enfin entrevoir au PQ la possibilité d'une majorité parlementaire. Maintenant que la population a été invitée à venir donner son avis sur le projet de charte, il serait toutefois un peu cavalier de mettre abruptement fin à l'exercice afin de tenir des élections.

On peut comprendre que le gouvernement veuille éviter d'être renversé sur le budget, mais il serait tout à fait possible d'attendre la fin des audiences publiques, de déposer un budget et de déclencher ensuite les élections avant que le budget ne soit soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale, comme cela s'est produit en 2003 et 2007. D'une manière ou d'une autre, le PQ devra présenter un cadre financier.

Certes, ce délai accorderait à M. Couillard quelques semaines supplémentaires pour faire ses classes, mais M^{me} Marois ne devrait pas trop s'en inquiéter: l'apprentissage s'annonce long.

mdavid@ledevoir.com



COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
Jean Lavallée (au centre) ne se cache pas de son amitié avec l'entrepreneur Tony Accurso. Sur cette photo dévoilée en preuve à la commission Charbonneau lundi, on le voit se faire savonner le dos par Joe Lombard et M. Accurso (à droite), dans les eaux tropicales des îles Vierges.

COMMISSION CHARBONNEAU

Lavallée nie tout abus de pouvoir

BRIAN MYLES

Dépeint comme «un dieu» à la FTQ-Construction (FTQ-C), Jean Lavallée se présente sous les traits d'un simple mortel qui n'a jamais détourné un sou.

Au deuxième jour de son témoignage à la commission Charbonneau, l'homme de 73 ans à la santé fragile a nié catégoriquement toute forme de participation au sein d'une «filiale» qui aurait contrôlé l'accès au financement du Fonds de solidarité de la FTQ. Grâce au cumul des fonctions (président de la FTQ-C, de la FIPOE et du conseil de la SOLIM), M. Lavallée pouvait influencer toutes les décisions stratégiques à la centrale et au Fonds. Il se défend d'avoir abusé de sa position de pouvoir pour son bénéfice personnel. «Je n'ai jamais reçu un pot-de-vin de personne. Je n'ai jamais demandé de l'argent à personne», a-t-il résumé.

Photo révélatrice

Le syndicaliste de carrière ne se cache pas de son amitié avec l'entrepreneur Tony Accurso, qui aurait contrôlé l'accès à la SOLIM (le bras immobilier du Fonds) avec lui. M. Lavallée connaît Tony Accurso depuis 32 ans.

Il a séjourné cinq ou six fois sur son bateau de croisière, le *Touch*. «Je ne pensais pas que c'était un péché d'aller avec un ami en bateau», a dit M. Lavallée, qui s'est réfugié derrière une explication classique dans le monde syndical. Autres temps, autres mœurs.

Une photo présentée en preuve lundi a fait le délice des habitués de la commission Charbonneau. On y voit l'ancien président d'Alouette, Joe Lombard, et Tony Accurso savonner le dos du syndicaliste qui se la coule douce, cigare à la bouche, dans les eaux tropicales des îles Vierges. «C'était juste des relations d'affaires», a dit le témoin.

Ce voyage, auquel participait aussi l'ex-directeur général de la FTQ-C, Jocelyn Dupuis, suivait

l'obtention d'un contrat de 50 millions d'une entreprise de Tony Accurso (Simard Beaudry) pour la phase 3 de l'aluminerie Alouette. Les syndiqués de la FTQ-C avaient été embauchés en masse sur ce chantier.

Sauver sa réputation

M. Lavallée est également revenu sur le schisme entre lui et Jocelyn Dupuis. Les deux hommes étaient engagés dans une lutte sans merci pour le contrôle de la FTQ-C et de la SOLIM, et ils avaient convenu de prendre leur retraite en même temps pour s'affronter par protégés interposés.

Lors des élections de novembre 2008, les poulaillers de Jocelyn Dupuis (Yves Mercure et Richard Goyette) se sont imposés par deux voix sur ceux de M. Lavallée. Un membre des Hells Angels, Jacques Emond, avait fait des pressions importantes pour qu'un troisième candidat, Dominic Bérubé, se retire de la course, afin de ne pas diviser le vote.

M. Lavallée a minimisé l'ampleur des pressions et des menaces qui ont ponctué la campagne de 2008. «Il y a bien du oui-dire là-dedans, a-t-il dit. Pour moi, ça a été une élection qui a été faite "correct".»

Des conversations d'écoute électronique entre M. Lavallée et l'ancien président de la FTQ, Michel Arsenault, ont par ailleurs permis d'en apprendre davantage sur leur gestion du dossier de Jocelyn Dupuis.

La centrale a été plongée dans l'embarras quand l'équipe d'*Enquête* a révélé que M. Dupuis avait réclamé le remboursement de plus de 120000\$ en frais de repas en l'espace de six mois. Dans une longue conversation, MM. Lavallée et Arsenault se renvoient mutuellement la balle sur la gestion du dossier.

«Les comptes de dépenses, comment est-ce qu'on va justifier ça? demanda M. Arsenault. Tu ne

peux pas dire que je ne t'en ai pas parlé. Il faut que je dise que je t'en ai parlé.»

Jean Lavallée semble plus soucieux de défendre son héritage politique. «Faut mettre une pression pour rétablir ma crédibilité dans tout ça», implore-t-il. «Je n'ai pas essayé de camoufler ça. J'ai voulu éviter que ça mette en péril la FTQ-Construction. Le scandale Dupuis, je n'étais pas responsable», a expliqué M. Lavallée.

Des prêts payants

En matinée, Jean Lavallée a nié qu'il avait forcé le Fonds de solidarité à s'associer à son syndicat, la FIPOE, pour des projets d'investissement immobilier. Le stratagème a permis aux 18000 membres du plus puissant syndicat de la construction de faire des profits de 700000\$ à un million par année à la place des actionnaires du Fonds. «Je n'ai pas imposé la FIPOE au Fonds. Je n'ai pas volé l'argent du Fonds», a-t-il dit.

Selon le commissaire Renaud Lachance, Jean Lavallée s'est placé en conflit d'intérêts en faisant passer les membres de la FIPOE avant les actionnaires du Fonds.

M. Lavallée a enfin nié que la FTQ-Construction utilisait le placement syndical comme un instrument de chantage auprès des entrepreneurs, en affectant des travailleurs à problèmes sur certains chantiers.

L'ex-délégué syndical des mécaniciens industriels Ken Pereira avait dit lors de son témoignage que la FTQ-C avait l'habitude d'envoyer «ses fonds de baril» sur un chantier lorsqu'elle voulait protester contre l'organisation du travail. Le syndicat pouvait aussi donner le mot d'ordre de ralentir le chantier, voire de le perturber pour faire des gains. «C'est le oui-dire de Ken», s'est contenté de répondre M. Lavallée.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

Bixi est au bord de la faillite

JEANNE CORRIVEAU

Aux prises avec des dettes avoisinant les 50 millions de dollars, la Société de vélo en libre-service (SVLS) qui gère Bixi s'est placée lundi sous la protection de la Loi sur la faillite.

Le maire de Montréal, Denis Coderre, estime que le recours à la Loi sur la faillite était le seul geste responsable à faire. «Attendre davantage augmenterait les risques financiers pour la Ville. En procédant de la sorte, nous sécurisons les actifs de la SVLS requis pour assurer l'exploitation de Bixi à Montréal», a-t-il expliqué.

Mercredi dernier, la Ville de Montréal, qui est le principal créancier, avait signifié à la SVLS son intention de protéger le prêt de 37 millions qu'elle avait accordé en 2011 — et dont le solde est maintenant de 31,6 millions. La SVLS était alors en défaut de paiement.

Lancé en 2009, le concept de Bixi a été vendu à travers le monde. Les vélos montréalais circulent maintenant dans 15 villes, dont New York, Londres et Melbourne.

Le p.-d.g. de la SVLS, Michel Philibert, a attribué les difficultés financières de l'organisme au retard dans le développement d'un logiciel destiné à gérer les systèmes de vélos en libre-service à l'étranger. Rappelons qu'après une mésaventure avec l'entreprise 8D Technologies, la SVLS avait décidé de développer son propre logiciel qui a été vendu aux villes de New York et Chicago. Or, le logiciel connaît des ratés et les opérateurs pour les deux villes retiennent des montants totalisant 5,6 millions, a-t-il dit.

En 2012, 8D Technologies a d'ailleurs intenté une poursuite de 26 millions contre la SVLS, lui



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour Denis Coderre, le recours à la Loi sur la faillite était le seul geste responsable à faire.

reprochant d'avoir mis fin de façon prématurée à leur entente.

Saison 2014 sauvée

Bixi était une bonne idée, mais la Ville n'aurait jamais dû s'engager sur le terrain glissant de la commercialisation du concept à l'étranger, croit le maire Coderre: «Ce n'est pas aux contribuables d'assumer le risque financier lié à un projet d'affaires.»

La Ville entamera des discussions avec les gestionnaires de la SVLS dans les prochains jours afin d'étudier différents scénarios. Mais le maire a assuré que le service montréalais de Bixi serait maintenu pour la prochaine saison. À plus long terme, la gestion des activités locales de Bixi pourrait être confiée à la Société de transport de Montréal (STM).

De son côté, la SVLS devra trouver un acheteur pour ses actifs de Bixi à l'étranger bien que deux tentatives en ce sens aient échoué depuis 2012.

Le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville, Richard Bergeron, a donné son appui à la décision du maire Coderre.

Selon lui, l'administration de l'ex-maire Gérald Tremblay a fait fausse route en transformant Bixi en entreprise commerciale. Bixi aurait dû être conçu comme un service public dès le départ, croit-il. «C'est important de dire que, jusqu'ici, les Montréalais n'ont rien payé. Ils ont simplement donné des garanties de prêt. Mais bientôt, nous saurons combien nous a coûté Bixi», a expliqué M. Bergeron.

En septembre dernier, le vérificateur de la Ville, Jacques Bergeron, avait dit douter de la capacité de l'organisme de poursuivre ses opérations. Investissement Québec avait pour sa part refusé d'accorder une aide spéciale de 5 millions à Bixi.

Déception

La décision du maire Coderre déçoit la p.-d.g. de Vélo Québec, Suzanne Lareau, qui craint pour l'avenir des activités montréalaises de Bixi. Selon elle, il importe que la Ville maintienne ce service et lui donne son appui financier, comme elle le fait pour le transport en commun.

«Le déficit des opérations montréalaises de Bixi est d'à peu près 1,5 million par année. C'est 25 ¢ par déplacement. Collectivement, ça vaut la peine de mettre de l'argent là-dedans», dit-elle.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Appel à de meilleures conditions de vie en CHSLD

Des élus se réunissent en commission parlementaire à partir de mardi

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Mettant la table pour la commission parlementaire qui débute mardi, un portrait des conditions de vie en CHSLD montre que très peu obtiennent une note parfaite lors des visites d'évaluation des inspecteurs du ministère de la Santé. Les 81 rapports déposés en 2013 et analysés par l'Association québécoise des retraités(e) s des secteurs public et parapublic (AQRP) soulignent presque tous une ou plusieurs lacunes.

Par exemple, selon les données compilées par l'AQRP, 73% des CHSLD inspectés dévoilaient trop peu d'informations sur le processus de plainte à la disposition des résidents. « Quand elles manquent d'information, les personnes craignent de dénoncer des situations. On souhaite combattre cette peur », explique Lyne Parent, présidente de l'AQRP.

Selon l'association, 70% des établissements ne disposent pas de programme d'accompagnement en fin de vie.

Dans 60% des établissements inspectés, l'offre de loisir n'était pas assez diversifiée. « Dans certains CHSLD, si tu

n'aimes pas regarder la télévision, tu es mal pris, illustre M^{me} Parent. Les jeux permettent de socialiser et préviennent le déclin cognitif. »

La rotation du personnel était trop élevée dans 42% des établissements. « Les gestionnaires doivent agir pour que les employés se sentent reconnus et aient l'espace et le temps pour bien faire leur travail », estime M^{me} Parent.

Elle juge par ailleurs inacceptable que, dans 6% des établissements, il n'y ait pas d'infirmière en tout temps.

Sur une note plus positive, un effort particulier semble porter ses fruits du côté des cuisines, puisque 72% des CHSLD servent les repas à des heures « adéquates » et que des menus intéressants et diversifiés font leur chemin jusqu'aux tables.

Pour 2014, M^{me} Parent espère que les inspecteurs récemment embauchés par le ministère permettront de hausser la cadence des visites d'évaluation.

Près de 40 intervenants témoignent lors des audiences d'une commission parlementaire sur les conditions de vie en CHSLD, qui se poursuivront jusqu'au 19 février.

Le Devoir

SONDAGE

Les Québécois fort critiques de leur système de santé

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Seul un Québécois sur quatre juge le système de santé « assez efficace », contre la moitié des Ontariens et plus de 60% des Britanniques.

Le Commissaire à la santé et au bien-être dévoilait lundi ces résultats, issus d'une enquête du Commonwealth Fund.

Les Québécois ont de la difficulté à accéder aux soins. Près de la moitié des répondants affirment devoir attendre plus de six jours pour voir un médecin ou une infirmière en cas de besoin, et plus de 60% affirment qu'il est difficile d'obtenir des soins le soir et la fin de semaine. En conséquence, 38% des répondants déclarent avoir dû se présenter aux urgences d'un hôpital dans les deux dernières années, la moitié du temps pour un problème mineur qui aurait dû être traité en clinique.

L'accès aux médecins spécialistes est également difficile. Ce sont 57% des répondants qui déclarent avoir dû attendre plus d'un mois pour obtenir un rendez-vous (ce taux est le même en Ontario, mais de 17% au Royaume-Uni).

Le sondage révèle également que les Québécois ont générale-

ment une bonne relation avec leur médecin de famille, jugeant à 80% que ce dernier prend assez de temps avec eux.

Les Québécois rapportent aussi moins souvent avoir subi une erreur médicale (5%) ou de médicament (4%) qu'en Ontario.

Côté prévention, le quart des répondants ont déclaré avoir reçu le vaccin contre la grippe dans la dernière année, ce qui est moins qu'en Ontario (39%).

« L'expérience de soins rapportée par les Québécois est relativement moins bonne que celle rapportée par les Canadiens des autres provinces et par les résidents de plusieurs pays participants », dit le commissaire à la santé et au bien-être dans son rapport. Les perceptions sont restées stables depuis le dernier sondage en 2010. Mais les résultats sur l'accessibilité aux soins s'améliorent, souligne-t-il. Le temps d'attente pour les opérations non urgentes, par exemple, s'est amélioré au dire des répondants.

La portion canadienne du sondage a rejoint 5412 personnes entre mars et juin 2013, dont un peu plus de 1000 au Québec. À l'échelle internationale, un peu plus de 20000 personnes ont répondu.

Le Devoir



AGENCE FRANCE-PRESSE

La consommation du charbon se concentre en bonne partie dans la production d'énergie en Chine, où sont fabriqués de plus en plus de produits consommés en Occident.

GIEC

Les consommateurs occidentaux contribuent à la pollution en Chine

ALEXANDRE SHIELDS

En délocalisant la production d'une multitude de biens vers la Chine et d'autres pays émergents, l'Amérique du Nord et l'Europe font porter à ces États la responsabilité d'une bonne partie de leurs émissions de gaz à effet de serre, conclut le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Une situation qui pourrait influencer les négociations climatiques.

Une ébauche du prochain rapport du GIEC obtenue par le quotidien britannique *The Guardian* indique que les émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre (GES) ont crû deux fois plus rapidement au cours de la première décennie du XXI^e siècle qu'au cours des trente années précédentes. La majorité de cette augmentation rapide des émissions de GES est due à la combustion du charbon, la plus polluante des énergies fossiles.

Production de biens occidentaux

Or, la consommation de cette ressource se concentre en bonne partie dans la production d'énergie en Chine ou dans d'autres économies émergentes, où sont fabriqués de plus en plus

de produits consommés en Occident. « Une part grandissante des émissions de CO₂ provenant des énergies fossiles brûlées dans les pays émergents est relâchée lors de la production de biens vendus dans les pays développés », constate d'ailleurs le GIEC.

Depuis 2000, évaluent les experts du climat, les émissions chinoises et d'autres puissances émergentes ont plus que doublé. Et les usines de ces pays émettent désormais plus de carbone que les industries d'Amérique du Nord et d'Europe.

Les constats du GIEC pourraient influencer les négociations climatiques internationales. Des pays comme le Canada plaident en effet pour des engagements fermes de réduction des GES chinois avant de prendre des mesures plus importantes de lutte contre les bouleversements climatiques. La Chine, en revanche, demande à être traitée de façon différente, au nom de son droit au développement.

Dans la mesure où une bonne partie de ce développement est due à la délocalisation de la pro-

duction de biens vendus dans les pays riches, les experts estiment que la question de la « responsabilité » des émissions de GES se posera dans les négociations en cours. En théorie, 190 États doivent parvenir à un accord de lutte contre les changements climatiques en 2015, à Paris.

Ouest américain

Par ailleurs, une nouvelle étude publiée lundi conclut que les consommateurs américains et européens sont responsables d'une partie de la pollution intervenant de la production en Chine. Il s'agit de la première recherche à quantifier la proportion de la pollution sur la

côte ouest des États-Unis provenant de la production en Chine. « Notre analyse de la qualité de l'air aux États-Unis montre que la pollution atmosphérique en Chine résultant de la production industrielle destinée à l'exportation contribue quotidiennement de 12 à 24% de la pollution par des sulfates dans l'Ouest américain », expliquent les auteurs de l'étude parue dans les *Comptes rendus de l'Académie américaine des Sciences*.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

Quatre forums régionaux sur l'hypersexualisation des filles

Laval — Le gouvernement du Québec se penchera sur l'hypersexualisation des jeunes filles à l'occasion de quatre forums régionaux. La ministre responsable de la Condition féminine, Agnès Maltais, considère que l'espace public est truffé d'images « réductrices de la femme ». Selon elle, l'intégration de cette vision hypersexualisée entraîne des conséquences sur la santé psychologique, physique et sexuelle des jeunes filles et des adolescentes. Avant de faire des propositions pour lutter contre les effets pervers de cette hypersexualisation, Québec souhaite se documen-

ter davantage et obtenir des pistes d'action. Pour ce faire, l'adjointe parlementaire de la ministre, la députée de Sainte-Rose, Suzanne Proulx, mènera quatre forums, dont le premier se déroulera à Laval le 30 janvier. M^{me} Proulx rappelle que de nombreuses études indiquent que le phénomène de l'hypersexualisation pourrait mener à des problèmes sociaux, comme l'exploitation sexuelle et la traite des personnes. De son côté, le Conseil du statut de la femme a confirmé qu'il assisterait à ces consultations. L'organisme a toutefois entamé une autre réflexion, beaucoup plus large, sur la sexualité des jeunes filles. L'hypersexualisation ne sera qu'un élément du futur document de l'organisation.

La Presse canadienne

Congédié ?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

Vous voulez vendre ou louer votre propriété? Rive-Nord, Rive-Sud, ou le Plateau

LE DEVOIR
Nous nous faisons un devoir de vous annoncer
Rubriques À vendre ou À louer
À partir de 50 \$ /semaine 100 \$ /mois
514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

ÉVANESCENCE
Œuvres de Louis Dufort, Gordon Fitzell et Charles Quevillon
ECM+: 12 musiciens | direction: Véronique Lacroix

Jeudi 23 janvier 2014 | 19h30
Salle de concert du Conservatoire | 4750 Henri-Julien, Montréal
En coproduction avec le Conservatoire de musique de Montréal
En codiffusion avec Le Vivier

Info: 514 524-0173 | www.ecm.qc.ca

ECM+
Ensemble contemporain de Montréal
Véronique Lacroix

Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts
Conseil des arts et des lettres Québec
CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
FONDATEUR SOCAN
LE DEVOIR
CONSERVATOIRE de musique de Montréal
LE VIVIER

MOISSISSURES

Une autre école de Montréal forcée de déménager

LISA-MARIE GERVAIS

Une autre école primaire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sera partiellement fermée pour cause de moisissures. Huitième à subir un tel sort, l'École des Nations de Côte-des-Neiges effectuera d'importants travaux de réfection et seuls les élèves du premier cycle pourront y demeurer. Les élèves du 2^e et 3^e cycle seront quant à eux relocalisés dès la semaine de relâche, au mois de mars, à l'école Champlain du Centre-Sud, à environ 15 km de là.

« La volonté des parents, c'était d'avoir tous les élèves au même endroit. Ce n'était pas évident. On a trouvé un peu de place dans une école du Centre-Sud », a expliqué Alain Perron, porte-parole de la CSDM. L'école comptait trop d'élèves (600) pour qu'ils soient tous relogés au même endroit. « Il y aura un service de transport scolaire assuré », a-t-il ajouté.

Les nouveaux travaux de maçonnerie et de réfection de la toiture devraient s'échelonner sur deux ans en quatre phases. D'autres avaient été effectués cet été, notamment pour installer un nouveau système de chauffage et assainir le vide sanitaire.

« Ce n'est une situation idéale pour personne », a dit pour sa part Catherine Renaud, la présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal. « Les gens préfèrent rester dans leur milieu et leur organisation professionnelle et personnelle, bâtie en fonction de [l'école]. [...] Tout ça est regrettable », ajoute-t-elle tout en convenant qu'elle ne peut pas reprocher à la commission scolaire d'avoir pris les choses en mains alors que la situation devenait urgente. Entre le printemps et l'automne 2013, le nombre de personnes avec symptômes de maladie respiratoire a augmenté, passant de 24 à 32.

Écoles problématiques

En plus des cas déjà connus de plusieurs écoles de Hochelaga-Maisonneuve, de l'école Saint-Gérard et de l'école Sainte-Lucie, un autre s'ajoute à la liste. L'École des Cinq-Continents, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, fait également l'objet d'une analyse après que des cas de symptômes de maladies respiratoires pouvant être liés à des problèmes de qualité de l'air eurent été récemment rapportés à la CSDM.

À Montréal, les écoles sont surpeuplées et il existe très peu de terrains vagues pour construire des écoles. Le casse-tête est très complexe, reconnaît Alain Perron. Les écoles ayant de l'espace pour loger des élèves en cas d'évacuation ne sont pas toujours adaptées et situées dans le bon quartier. Cela peut occasionner des retards, entraîner des risques, craint pour sa part l'Alliance des professeurs. « L'École Sainte-Lucie devrait déjà être vidée, mais la CSDM avait besoin de temps pour aménager le nouvel espace d'accueil [à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau]. Ça commence à être risqué », a indiqué Yves Parenteau, responsable des communications.

En plus d'une subvention annuelle de 55 millions qu'elle perçoit dans son programme les grands chantiers, la CSDM a reçu 43 millions en 2013 pour faire des travaux majeurs dans 16 de ses écoles. « Mais d'autres écoles ont aussi besoin d'investissements et, avec les prévisions budgétaires, on espère avoir des sous consacrés pour les nouveaux cas qui peuvent s'ajouter », a dit M^{me} Renaud. La CSDM a indiqué que sa priorité était la réfection et non la démolition des bâtiments dont certains sont patrimoniaux, au risque que cela coûte plus cher.

Le Devoir

ACTUALITÉS

ARMÉE CANADIENNE

Un 8^e militaire en deux mois se serait enlevé la vie

ISABELLE PORTER

à Québec

Un nouveau décès dans l'armée porterait le nombre de suicides à huit en deux mois au Canada. Le défunt, Stéphane Beauchemin, avait été commandant d'unité à Valcartier jusqu'en 2012.

La Défense nationale a confirmé son décès lundi sans en préciser la cause. Toutefois, le groupe d'aide Canadian Veterans Advocacy a révélé à Radio-Canada que l'homme s'était enlevé la vie, ce qu'a confirmé son cousin sur une autre chaîne.

Lundi, le chef du NPD, Thomas Mulcair, a reproché au gouvernement de ne pas en faire assez pour ce qu'il a qualifié de « crise des suicides ». « Nous exhortons à nouveau le premier ministre à reconnaître l'existence de cette crise de décès par suicide et à adopter immédiatement des mesures pour y mettre fin. »

Il y a dix jours, M. Mulcair avait écrit au premier ministre pour faire de ce dossier une « priorité personnelle ».

M. Beauchemin n'avait pas servi en Afghanistan, mais il avait pris part à des missions en Haïti en 1997 et en Bosnie en 1999. Après avoir été commandant d'unité sur la base de Valcartier, il avait été transféré au Centre intégré de soutien du personnel d'Ottawa. La Défense nationale a déclaré lundi que le personnel du Centre intégré était « extrêmement attristé » par le décès du lieutenant-colonel Beauchemin.

Outre M. Beauchemin, trois cas de suicides de militaires ont été révélés depuis le début du mois. Le 8 janvier, le caporal Camilo Sanhueza-Martinez, de la base de Kingston, est décédé.

On a aussi appris en janvier qu'une militaire du nom de Leona MacEagern s'était enlevé la vie le jour de Noël à Calgary. Elle était traitée pour des problèmes de stress post-traumatique. Enfin, le caporal Adam Eckhardt de la base de Suffield en Alberta s'est enlevé la vie le 3 janvier.

Ces cas s'ajoutent aux quatre décès survenus en décembre, dont celui de Sylvain Lelièvre survenu dans le quartier résidentiel de militaires près de la base de Valcartier.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

POUSSIÈRE ROUGE

À chacun sa compétence, dit Arrimage Québec

ISABELLE PORTER

à Québec

Arrimage ne conteste pas totalement le rôle de surveillance du gouvernement du Québec sur ses activités. Elle reconnaît que c'est bien au ministère du Développement durable du Québec (MDDEFP) de veiller à la qualité de l'air dans Limoilou. Mais pas question de toucher à ce qui se passe à même le Port.

Ainsi, aux yeux de l'entreprise, tout dépend de l'endroit où la poussière est retrouvée. Dès lors, le dernier avis d'infraction transmis par le MDDEFP (le 9 janvier) la dérange parce que la poussière rouge a été trouvée à même le Port.

Par contre, ce ne serait pas le cas si un avis d'infraction était dressé pour la poussière rouge trouvée deux jours plus tard dans le quartier Limoilou. « Ils sont habilités à s'occuper de notre dossier pour la qualité de l'air. Ça, on n'a jamais remis ça en question », a expliqué lundi la vice-présidente de l'entreprise Johanne Lapointe.

« Quand on connaît un épisode comme celui qu'on a connu en octobre 2012, l'événement des poussières rouges. On a accepté là que le gouvernement du Québec avait juridiction là-dessus. » Or ajoute-t-elle, il en va autrement, « des activités de débarquement à l'intérieur du terminal ».

Recours judiciaire

Arrimage Québec gère toutes les activités de transbordement de minerais (vrac solide) dans le Port de Québec. En décembre, elle a entrepris un recours judiciaire pour remettre en question les pouvoirs de surveillance du ministère québécois sur ses activités. Or dimanche, *Le Soleil* a diffusé un document révélant qu'Ottawa reconnaissait le pouvoir de surveillance du gouvernement du Québec. « On ne demande pas de se soustraire à quoi que ce soit », répète M^{me} Lapointe en soulignant que l'objectif du recours est de « clarifier » les choses.

Qu'en est-il si le MDDEFP fait des recommandations pour changer les pratiques de l'entreprise dans la zone portuaire? A nouveau, Arrimage suggère que ça relève du fédéral. « Ça fait exactement partie des questions qu'on demande au tribunal de trancher. »

De nouvelles vérifications

Concernant la poussière rouge trouvée le 11 janvier dans Limoilou, Arrimage Québec maintient n'avoir rien trouvé d'anormal dans



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Les activités d'Arrimage Québec en zone portuaire relèvent du fédéral, dit l'entreprise.

ses capteurs de poussière dans le quartier et dans le Port.

Or les capteurs n'ont été vérifiés que pour les dates des 9, 10 et 11 janvier. Selon Véronique Lalande, de Vigilance Port de Québec, il est fort probable que les poussières rouges se soient retrouvées dans l'air plus tôt avant de tomber sous forme de pluie. Selon M^{me} Lapointe, Arrimage Québec est justement « en train » de faire des vérifications sur les jours précédents.

L'entreprise a par ailleurs diffusé un communiqué lundi pour répliquer à ceux qui lui reprochent son manque de sensibilité aux craintes des citoyens. « Arrimage se préoccupe de la qualité de l'air dans Limoilou », écrit-on en précisant que la compagnie a investi près de 15 millions de dollars depuis l'épisode de poussière rouge de 2012 pour « améliorer » ses « opérations ».

Le Devoir

Labeaume et les médias

Le maire de Québec, Régis Labeaume, a refusé lundi de rencontrer la plupart des médias avant le conseil municipal, comme il le fait normalement à chaque séance. Après avoir attendu dix minutes devant sa porte, les journalistes se sont fait dire qu'ils n'auraient pas dû faire attendre le maire en parlant avec l'opposition. La tradition à l'hôtel de ville veut que le maire s'adresse aux médias à 16h45 et l'opposition à 16h30. Or la tenue tardive d'un événement dédié au Carnaval avait forcé les médias à rencontrer le chef de l'opposition plus tard. Seules Marianne White et Karine Gagnon, du *Journal de Québec*, avaient pu accéder au bureau du maire parce qu'elles étaient arrivées plus tôt. Par solidarité, elles ont partagé leur enregistrement avec leurs collègues.

DU 22 JANVIER AU 5 FÉVRIER

MÉGA
VENTE

POUR LES ADEPTES

DE L'HIVER

JUSQU'À

60%

DE RABAIS

+++++

SUR LA COLLECTION AUTOMNE-HIVER 2013


Chlorophylle

1567 rue St-Denis
Promenades Saint-Bruno, entrée 2
Place Rosemère
Laval - 2280, Aut. 13, Méga Centre Notre-Dame

chloro
phylle

chlorophylle.com

Conditions : Uniquement dans les boutiques Chlorophylle participantes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion. À l'achat de vêtements sélectionnés, à prix régulier, avant taxes. Non monnayable.

Trouvez-nous sur 

ÉDITORIAL

AFFRONTEMENTS EN UKRAÏNE

Les féodaux

Le bras de fer qui se poursuit depuis deux mois entre le gouvernement ukrainien et ses opposants s'est caractérisé, au cours des derniers jours, par un sursaut prononcé des violences. En effet, au lendemain de l'adoption de lois rédigées à l'enseigne des canons de la répression, la retenue des contestataires s'est muée en un combat plus frontal. Plus rude.

Dans les annales de l'histoire moderne de l'Ukraine, la journée du 16 janvier sera le sujet, à n'en pas douter, d'une longue dissertation. Car à cette date, le président Viktor Ianoukovitch et ses affidés ont voté des lois qui sont autant de copies carbone des vices politiques observés lors du long hiver soviétique. Porter un casque ou un foulard empêchant une claire identification du manifestant, monter une tente, construire une estrade et autres actes faits dans le cadre d'une manifestation seront passibles d'une peine d'emprisonnement. L'occupation d'un bâtiment public doublée d'une résistance aux forces de l'ordre se traduira par un séjour de cinq à dix ans derrière les barreaux. Quant à celui qui aura incité à ce type d'action, il écoperà de deux à six ans.

Tout logiquement, ce raboutage des libertés a eu l'effet que l'on prête à la mèche courte: la contestation fut aussi ample qu'immédiate. À un point tel que les trois partis de l'opposition ont rapidement été débordés par des manifestants qui, visiblement, ne leur font plus confiance. Quels partis? Oudar, dirigé par l'ex-champion de boxe Vitali Klitschko, la coalition Batkivchtchina de l'ex-première ministre Ioulia Timochenko et le parti ultranationaliste Svoboda. Ces formations, faut-il le rappeler, ont soufflé sur les braises de la contestation lorsque Ianoukovitch, le vassal de Vladimir Poutine, a mis un terme aux relations avec l'Union européenne (UE) à la veille de la signature d'un accord d'association avec celle-ci.

Dans les jours suivant cette rupture, l'Institut international de sociologie de Kiev publiait un sondage saisissant, car il mettait en relief la géographie des divorces politiques qui distinguent l'Ukraine. Toujours est-il que, dans l'ouest du pays, 66% des citoyens étaient favorables à l'entente avec l'UE, 43% des citoyens du centre et seulement 18% dans l'est russophone. À contrario, 64% des habitants de l'est souhaitaient une union douanière avec la Russie, 29% pour ceux du centre et 16% pour ceux de l'ouest. En fait, ces divisions sont autant de reflets des fractures historiques et propres à l'Ukraine. Grosso modo, ces dernières se lisent comme suit: l'ouest a été sous l'emprise des Polonais d'abord, des Allemands et des Autrichiens ensuite pendant des siècles. L'est fut sous la domination des Lituanais et des Russes. Des Russes qui ont bâti l'identité nationale de tous les environs sur l'idée de faire l'unité des Slaves qui, aujourd'hui encore, séduit passablement les Ukrainiens de ces environs. À l'ouest, dans la foulée des dominations successives, un sentiment national fort s'est constitué qui, ces temps-ci, se heurte à celui des Slaves ou des pro-russes.

Cela étant rappelé, on ne sera d'ailleurs pas étonné d'apprendre que le Kremlin veille avec méticulosité à la préservation de ses intérêts. Dit plus brutalement, le Kremlin veille à ce que l'Ukraine reste enclavée dans sa sphère d'influence. Poutine s'est d'ailleurs employé, ainsi que l'a reconnu le premier ministre ukrainien, à multiplier les pressions pour que Kiev mette entre parenthèses tous les rêves européens concentrés dans la partie ouest du pays. En échange d'une réduction du prix du gaz et d'un crédit avoisinant les 15 milliards, il a obtenu gain de cause, mais alimenté les aigreurs de millions d'Ukrainiens.

Pour dire les choses simplement, en effectuant la greffe de la répression à la politique de l'étouffement chère au dirigeant russe, le gouvernement de Ianoukovitch a ouvert la boîte de Pandore.

LIBÉRAUX DANS LA TOURMENTE

Crise révélatrice

Maintenant expulsée du caucus libéral, Fatima Houda-Pepin aura eu, avec la «tempête» qu'elle a suscitée, un effet révélateur tant sur le capitaine du navire qu'elle quitte que sur le navire lui-même.

Premièrement, l'épreuve aura permis aux électeurs québécois de mieux connaître Philippe Couillard comme chef. Lorsqu'il était ministre de la Santé, il avait cultivé avec succès l'image de l'impassible docteur ayant réponse à tout, même si son parti violait ses promesses pourtant solennelles en ces matières (temps d'attente à l'urgence, entre autres). Aujourd'hui, hors de sa spécialité, le voilà ébranlé, ayant du mal à gouverner son caucus et forcé de louvoyer entre plusieurs positions. Dur apprentissage.

Deuxièmement, le PLQ n'a pas voulu tirer les leçons de la crise des accommodements de 2007, qui l'avait relégué au statut de gouvernement minoritaire. Une première depuis 1878. Redevenu majoritaire en 2008, il a tout fait pour occulter ces débats.

Depuis août, dans celui sur la charte, il s'est réfugié dans une posture légaliste stricte. «Je vous demande [...] de ne proposer aucun texte législatif en contravention de nos Chartes des droits et libertés», écrivait M. Couillard dans une lettre à Pauline Marois début novembre (avant la «tempête» Fatima). Comme si l'interprétation de ces mêmes droits était univoque, évidente, telles des règles divines absolues.

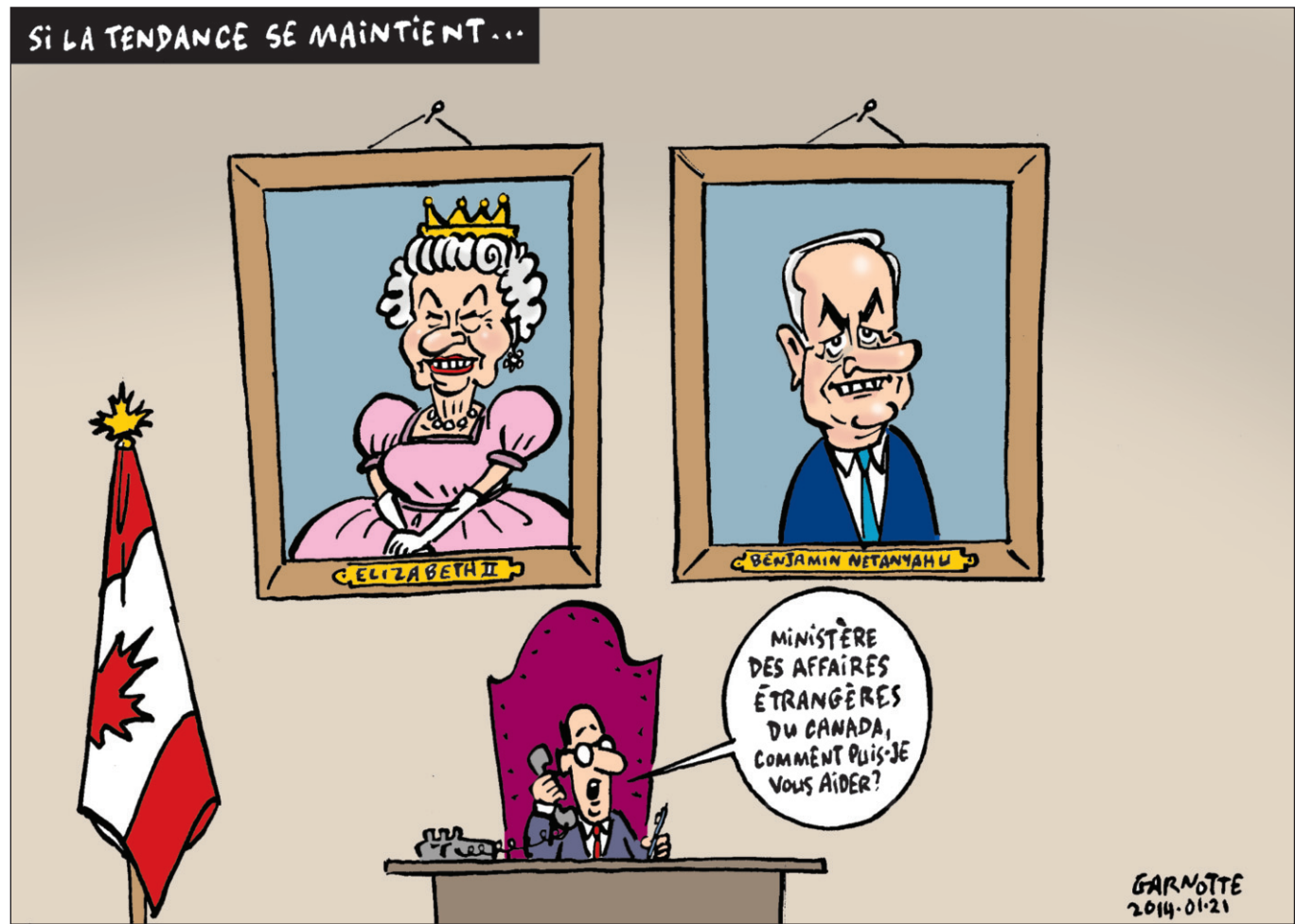
La posture lui a été reprochée avec raison par nul autre que Benoît Pelletier. Constitutionnaliste, professeur à l'Université d'Ottawa, il a été ministre libéral ET a appuyé M. Couillard à la chefferie. À ses yeux pourtant, ceux qui, comme le chef libéral, optent pour l'approche «strictement légaliste» commettent une «erreur». D'une part, parce «qu'ils renoncent à nourrir de leurs idées positives» le débat. Ensuite parce «qu'ils s'en remettent d'une façon trop fataliste et volontaire à des juges qui, pour bien intentionnés qu'ils puissent être, n'en sont pas moins dépourvus de légitimité démocratique», n'ayant «aucun compte à rendre à la population».

Enfin, malgré de vigoureuses prises de position («il faudra me passer sur le corps!»), la solution minimum qu'a fini par bricoler M. Couillard pour tenter de satisfaire Mme Houda-Pepin ne réussirait même pas le fameux «test de la charte» tel que l'a défini la Cour suprême! Ni l'obligation du «visage à découvert» et encore moins l'interdiction du tchador — récemment ajoutée à la doctrine Couillard-Ouimet — ne sont acceptables aux yeux des «suprêmes». Ce que prône M. Couillard est donc «en contravention de nos Chartes des droits et libertés». Contradiction de taille, sur laquelle il devra bien s'expliquer un jour, une fois la poussière de la tempête retombée.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Une mesure d'économie irrespectueuse du français et des réfugiés

Le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a défendu hier, dans vos pages, la décision de la Section d'appel des réfugiés de ne pas rendre public l'ensemble de ses jugements sous prétexte que la traduction est trop coûteuse.

Comme la Loi sur les langues officielles impose la traduction des décisions rendues par les tribunaux, le gouvernement canadien a donc choisi de contourner la loi. Il décidera maintenant lui-même quelles décisions seront rendues accessibles aux avocats en immigration ainsi qu'aux réfugiés, une orientation éminemment discutable sur le plan juridique sans doute, mais surtout sur le plan du respect du Québec francophone.

De plus, cette décision montre bien que le gouvernement du Canada n'a qu'une langue d'usage, l'anglais, et que le français est la langue d'une minorité que l'on peut «accommoder» à l'occasion, lorsque ça ne coûte pas trop cher. Tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral ne respectera pas la langue commune du Québec, nous nous opposerons à de telles décisions.

J'ai contacté jeudi dernier le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, M. Chris Alexander, pour échanger avec

lui sur cette question. Je suis toujours en attente d'un retour d'appel.

J'ose croire que le Québec a voix au chapitre lorsqu'il s'agit du respect de sa langue commune et que le ministre fédéral le croit aussi.

Diane De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française

Le 20 janvier 2014

Le défi continental du cannabis

Ainsi, à la suite de son entrevue exclusive et de l'article paru dimanche dans le magazine *New Yorker*, le président Barack Obama compare le pot à l'alcool. Son entretien se termine en mettant en garde ses deux filles, Sasha et Malia, tout en rappelant que légaliser la marijuana ne règlera pas tous les programmes sociaux. L'habile déclaration du président vise ni plus ni moins à mieux positionner son Parti démocrate d'ici au tsunami de référendums à venir sur le sujet dans une vingtaine d'États américains lors des prochaines élections américaines; comme ceux maintenant en vigueur depuis le 1^{er} janvier dans l'État de Washington et du Colorado.

Pendant, en toute humilité québécoise et canadienne et sur la base de notre notoire mais fragile tradition en santé

publique, j'oserais lui rappeler — comme l'ont fait 32 chefs d'État sur 34 en conclusion du Sommet des Amériques de juin 2012 à Carthagène en Colombie — que l'urgence de légaliser et de contrôler la qualité du cannabis doit demeurer l'enjeu socio-sanitaire de l'heure, également chez nous en cette semaine de prévention sur le tabagisme qui doit nous rappeler que le petit joint vendu ici dans les cours d'école est 470% plus puissant qu'il y a cinq ans. La guerre contre la drogue étant en plus reconnue comme un véritable échec et le plus vaste détournement de fonds du siècle.

Ce défi de la légalisation déstabilisera les groupes mafieux qui contrôlent tout le marché continental, tant dans la criminalisée Mexico, 20 millions d'habitants, qu'à Montevideo (Uruguay), qu'à Montréal où les caïds se cherchent un nouveau chef que dans des capitales que sont Ottawa et Québec. Mieux, une éatisation au Québec par une vente par exemple en SAQ et en pharmacies serait sans conteste «un petit pas pour l'homme et un grand pas pour l'humanité»... comme l'est en quelque sorte l'actuel programme imparfait d'assurance Medicare du président Obama introduit à part et par de graves ratés informatiques qui permettront malgré tout d'inéluctables économies et un système de santé nettement plus accessible, tant pour les jeunes et moins jeunes, dans la plus riche démocratie au monde.

Gérard Briand
Montréal, le 19 janvier 2014

LIBRE OPINION

Contre l'acharnement thérapeutique

PIERRE REID

Député libéral d'Orford. Il a été membre de la Commission spéciale Mourir dans la dignité et il vient de terminer l'étude article par article du projet de loi 52 en commission parlementaire.

L'une des principales mesures du projet de loi sur les soins de fin de vie est passée complètement sous le radar médiatique alors que c'est la nouveauté qui concerne le plus grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes. On a parlé abondamment de l'euthanasie sous la forme de l'aide médicale à mourir qui touchera au maximum 2% des mourants. On a parlé beaucoup moins des soins palliatifs qui seront utilisés dans une bien plus grande proportion. Mais on n'a pas parlé du tout des directives médicales anticipées qui changeront complètement la planification des soins de fin de vie pour la grande majorité des Québécoises et des Québécois.

La plupart d'entre nous n'auront pas besoin de recourir aux soins palliatifs ou à l'aide médicale à mourir dans les années qui viennent, mais nous allons sûrement exercer notre nouveau droit de contrôler la nature et l'intensité des soins qui accompagneront notre fin de vie. Ce contrôle dépasse de beaucoup les démarches actuelles, comme le Testament biologique, qui n'ont qu'une valeur informative et non contraignante pour la fa-

mille ou l'équipe médicale. La nouvelle procédure permettra en particulier à chacun, selon sa volonté, de limiter les excès de soins dans la dernière partie de sa vie.

L'acharnement thérapeutique existe au Québec. Il n'a pas du tout la même origine que dans plusieurs pays où il est réputé être associé à l'intérêt financier de certains hôpitaux, cliniques ou médecins. Les témoignages entendus par les parlementaires québécois évoquent plutôt deux causes plus liées à notre culture: la pratique d'une médecine tout orientée vers la lutte contre la mort et la place laissée à la famille et aux proches dans les décisions de prolongement de soins. La médecine québécoise n'est pas encore prête à passer systématiquement des soins curatifs aux soins palliatifs. Et l'on connaît les malaises des familles, malgré les volontés du mourant, quand vient la décision de prolonger ou non l'agonie.

Depuis plus de vingt ans, le patient québécois peut refuser tout soin médical même si ce choix provoque son décès à court terme. Ce droit lui permet d'imposer sa volonté à l'équipe médicale autant qu'à sa famille, mais le patient doit être conscient et apte à décider. Lorsque le patient est inconscient ou inapte par suite d'un accident ou d'une maladie, ce droit ne peut pas être exercé. Différents moyens existent pour faire connaître ses intentions, mais ni l'équipe médicale ni la famille ne sont tenues de s'y conformer.

L'acharnement thérapeutique est encore bien présent parmi nous.

La nouvelle loi, qui vient de passer le dernier test parlementaire avant son adoption, va changer la donne. Chaque personne apte pourra désormais consigner à l'avance sur un formulaire gouvernemental les soins qu'elle autorise ou refuse en cas d'inconscience ou d'inaptitude. Ce faisant, ce formulaire sera obligatoirement consulté et suivi par l'équipe de soins, selon un encadrement très serré.

Certaines personnes entendues en commission parlementaire auraient souhaité que l'aide médicale à mourir soit accessible aux malades inconscients, par l'entremise de directives anticipées.

La nouvelle loi ne va pas jusque-là: la pleine conscience et l'aptitude d'un patient sont des conditions essentielles et préalables à l'obtention de l'aide médicale à mourir. Toutefois, si quelqu'un veut éviter à son corps de longues années de vie végétative, les directives anticipées lui permettront de refuser à l'avance tout soin médical en vue de permettre son décès naturel sans intervention.

Cette nouveauté constitue une avancée très importante qui répond du moins partiellement à une grande inquiétude citoyenne. Je partage cette inquiétude et je vais remplir ce formulaire aussitôt qu'il sera offert. Nous serons sans doute quelques millions à le faire.

IDÉES

LE JOUR DU DRAPEAU

Le miracle de Carillon

GILLES LAPORTE

Historien et président du Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ)

L'erreur est généralisée et nous prive du plus fascinant aspect de l'histoire du drapeau québécois. Elle consiste à faire du fleurdelisé le résultat d'une évolution interrompue, de la Nouvelle-France au drapeau actuel. Nous avons tous en tête cette série de drapeaux se succédant à coup de modifications mineures jusqu'à la forme finale adoptée en 1948. La vérité est en fait beaucoup plus tragique, car le fleurdelisé a bien failli ne jamais voir le jour tant le Québec avait entre-temps rompu avec ses racines françaises.

Après la conquête de 1760, le Québec a progressivement été dépouillé de ses symboles distinctifs: le castor, la feuille d'érable et jusqu'à son nom de «Canadien», tous confisqués par le Canada anglais. Ne semblaient plus rester que de vagues légendes et coutumes devant tout autant aux Autochtones et Irlandais qu'aux Français. Durham peut alors écrire en 1839 que ce peuple n'a ni histoire ni littérature.

Qui plus est, le seul drapeau désormais hissé au Québec est celui du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Union Jack; celui qui nous représente à l'international, lors des deux guerres mondiales, aux Jeux olympiques et jusqu'au cœur des années 1960.

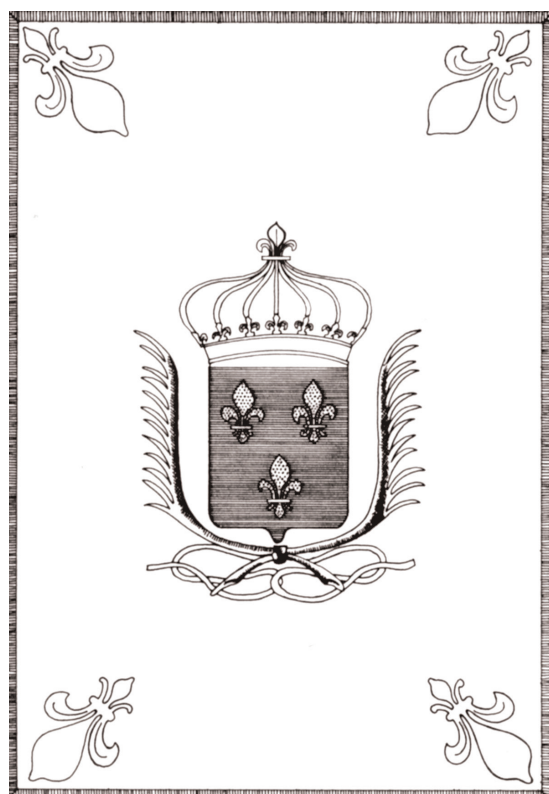
Un siècle après la conquête, les francophones n'avaient donc ni de nom, ni de symboles distinctifs, ni même de drapeau. Les patriotes tentent bien d'en populariser un arborant trois bandes horizontales (verte, blanche et rouge), ainsi que divers autres symboles républicains, mais ils sont écrasés en 1837-1838. Lors des défilés Saint-Jean-Baptiste du 24 juin, on se rabat donc sur le petit Saint-Jean-Baptiste accompagné d'un mouton et, en guise de drapeau, sur le tricolore bleu, blanc, rouge, dérisoire rappel de nos racines françaises.

Rois de France

Il y avait pourtant un autre symbole de nos racines françaises et de l'héroïque Nouvelle-France, la fleur de lys: glorieux emblème dont l'origine remonte à l'Antiquité, marque des rois de France, que Jacques Cartier et Champlain plantent ici dès leur arrivée, puis hissé devant le château du gouverneur, brandi au cœur des batailles et chaque fois que la France revendiquait une parcelle de terre en Amérique.

Or jamais le Canada anglais n'a voulu de la fleur de lys, car elle désigne spécifiquement la France: l'ennemi héréditaire contre qui l'Angleterre est en guerre durant pratiquement quatre siècles. Dès après la conquête, ce symbole est donc combattu, frappé d'interdit et sciement retiré de tous les lieux publics de l'ex-Nouvelle-France. Si bien qu'il sort promptement de nos mémoires, en particulier à compter de la Révolution française de 1789 quand la France elle-même entend d'abattre ses propres symboles monarchiques.

Au milieu du XIX^e siècle, la fleur de lys et les autres emblèmes français avaient résolument



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
Le drapeau de Carillon. L'étendard représente quatre fleurs de lys pointant vers un centre marqué des armes du roi de France.

disparu du paysage québécois, ne semblant pas devoir laisser plus de traces que la neige au mois de mai...

Le miracle de Carillon

À l'automne 1847, Louis de Gonzague Baillairgé, avocat distingué de Québec, est contacté par un mystérieux prêtre l'avisant être en possession d'une pièce inestimable. L'homme est en fait le frère Louis Martinet, dit Bonami, le dernier survivant de l'ordre des Récollets au Québec qui, avant de mourir, souhaitait raconter à Baillairgé l'histoire du drapeau de Carillon...

Le 8 juillet 1758 s'était déroulée la plus célèbre victoire française sur les Anglais à fort Carillon, aujourd'hui au nord de l'État de New York. Les troupes du général Montcalm y avaient défait les troupes anglaises malgré le fait que Montcalm n'ait à opposer que 3500 miliciens canadiens, soldats français et alliés autochtones aux 16000 soldats du général Abercromby. Le prodigieux exploit de Carillon n'aurait pas empêché la défaite de Québec l'année suivante ni la conquête anglaise, mais demeure le plus haut fait d'armes remporté par la France en Amérique.

Présent à la bataille, le Supérieur des Récollets avait alors rapporté à Québec l'étendard qu'avaient brandi les troupes françaises, représentant quatre fleurs de lys pointant vers un centre marqué des armes du roi de France. La précieuse relique fut ensuite conservée, malgré la conquête anglaise, malgré aussi un incendie qui dévasta l'église de l'ordre où l'étendard



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR
Le 21 janvier de chaque année est souligné l'anniversaire du drapeau québécois. C'est le premier ministre Maurice Duplessis qui a pris l'initiative de faire enlever l'Union Jack du Parlement et de hisser à sa place le fleurdelisé, le 21 janvier 1948.

était conservé jusqu'en 1796. Pieusement remise dans un coffre, la relique s'était ainsi retrouvée en possession du dernier survivant de l'ordre qui souhaitait maintenant, par le biais de Baillairgé, la rendre au peuple québécois comme le témoignage d'une de ses plus glorieuses pages d'histoire.

Dès le 24 juin 1848, Baillairgé souhaite faire connaître sa découverte et prête le fameux étendard qui «aurait vu le feu à Carillon» pour qu'il soit présenté à la foule lors du défilé de la Saint-Jean-Baptiste de Québec. Le drapeau frappe immédiatement l'imaginaire du peuple qui lui voue aussitôt un culte. En 1858, Octave Crémazie allait lui consacrer son plus célèbre poème, *Le drapeau de Carillon*, qui allait devenir une chanson populaire. La renommée de la relique était dès lors assurée. Avec l'étendard de Carillon, ce sont toutes nos origines françaises qui refont surface: la croix de Gaspé, les armoiries de Québec, les enseignes républicaines de la Nouvelle-France. Peu à peu on allait en tirer les composantes de ce qui allait devenir notre drapeau national.

21 janvier 1948

L'original du drapeau de Carillon est à la fois célébré, mais caché. Chaque année jusqu'à sa mort, en 1886, Baillairgé refuse de le présenter en public, répondant que: «*Le drapeau n'est pas en état d'être déployé, si ce n'est qu'avec des précautions [...]. C'est une relique vraiment nationale qu'il faut absolument conserver au prix des plus grands sacrifices.*» Il sera déployé une dernière fois en juillet 1958

pour le bicentenaire de la bataille au site de Carillon (fort Ticonderoga, N-Y) et il est depuis conservé en toute discrétion au Musée de l'Amérique française à Québec.

Le drapeau de Carillon avait cependant fait son œuvre et vont dès lors se succéder les variantes des quatre fleurs de lys en coin. En 1902, le curé de Saint-Jude, Elphège Filiatrault en propose une version assortie d'une croix blanche et d'un cœur de Jésus à la place des armoiries. Le Carillon Sacré-Cœur était né et s'impose peu à peu lors des défilés de la Saint-Jean-Baptiste.

Partout cependant, l'Union Jack continuait à trôner. En 1947, la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste (aujourd'hui le MNQ) réclame donc que le Québec se dote d'un drapeau véritablement national et dont nous soyons fiers. La pression devient alors forte sur le premier ministre Maurice Duplessis qui prend l'initiative de faire enlever l'Union Jack du Parlement et de hisser à la place le fleurdelisé, le 21 janvier 1948, un siècle presque jour pour jour après qu'on eut tiré de l'oubli le glorieux drapeau de Carillon.

Partout au Québec, ce geste fut salué comme une grande source de fierté nationale. Au Canada anglais en revanche, c'est la consternation. Jamais une autre province ni même le Canada n'avaient songé à remplacer le drapeau anglais comme emblème du pays. Le geste du Québec est donc sans précédent. Progressivement, les autres provinces allaient se doter elles aussi d'un drapeau distinctif, la plupart dérivés de l'Union Jack anglais. Le Canada lui-même n'aura de drapeau qu'en 1965, 17 ans après le Québec, et un siècle après que le Canada sera, en principe, devenu un pays.

CELI: un coût fiscal exorbitant

L'existence de cet abri fiscal doit être remise en question, tant il deviendra lourd de conséquences pour les finances publiques

GILLES L. BOURQUE

L'auteur est coordonnateur des Éditions Vie économique et chercheur à l'Institut de recherche en économie contemporaine

La saison de promotion des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) arrive comme chaque année et s'accompagne d'un lot d'articles faits par des conseillers et des chroniqueurs financiers. Depuis quelques années, les comparatifs entre le traditionnel REER et le nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CELI), créé par le gouvernement Harper en 2008, s'ajoutent au tableau, sans qu'aucun des enjeux sociétaux de fond que posent ces outils financiers soit abordé.

Sources d'inégalités

Si les REER sont déjà source d'inégalités parce qu'ils concernent ces personnes qui ont les moyens d'y investir pour s'assurer une meilleure retraite, les CELI sont encore plus préoccupants. Car là où le REER est basé sur un méca-

nisme de report d'impôt et non d'élimination de l'impôt, le CELI, sans offrir un crédit d'impôt, offre bien plus aux épargnants, soit la possibilité de faire fructifier leurs placements complètement à l'abri de l'impôt. De ce fait, cet avantage fiscal représente une véritable bombe à retardement pour les finances publiques du gouvernement fédéral et pour les provinces.

Tout Canadien âgé de 18 ans et plus peut cotiser 5500\$ annuellement dans un CELI (la norme initiale de 5000\$ ayant été augmentée en 2013). Les droits de cotisation inutilisés sont automatiquement reportés aux années suivantes. Les retraits d'un CELI sont non imposables et peuvent être utilisés par leur détenteur comme il lui convient. Les véhicules de placement permis sont les mêmes que ceux d'un REER et comprennent les certificats de placement garanti, les fonds communs de placement, les obligations ainsi que les titres cotés en Bourse.

Le CELI est vendu à la population comme étant un outil destiné à quiconque a besoin

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Cette semaine, un extrait de la dernière livraison de la revue *Relations* (n° 771), février 2014.

d'épargner pour pouvoir réaliser de beaux projets. Cet objectif noble cache une réalité moins rose: plutôt que de placer leur argent dans un REER, plusieurs choisissent de plus en plus le CELI. On aurait tort de croire que seuls les ménages qui ont des moyens élevés d'épargne en profitent et on peut se demander combien de ménages moins fortunés utiliseront le CELI plutôt que d'épargner de manière responsable pour leur retraite.



Ainsi, les cotisations annuelles des Canadiens dans les CELI sont passées de 19,1 milliards de dollars en 2009, à 30,7 milliards en 2011. À titre comparatif, durant la même période, la moyenne des cotisations annuelles des Canadiens aux REER a été de 34 milliards. En décembre 2012, les Québécois détenaient pour leur part un actif de 12,6 milliards dans plus d'un million de CELI (soit un peu moins de 10000\$ par compte en moyenne), soit 24%

de l'actif total des Canadiens dans ces comptes. En plus, cet argent est placé dans des fonds communs de placement, au détriment des comptes d'épargne (moins risqués).

Coût fiscal et social

Le coût fiscal et social d'une telle mesure n'est jamais scruté par les grands médias où abondent, par ailleurs, les publicités faisant la promotion de ces produits financiers aux yeux du public. Il est pourtant considérable. Le gouvernement fédéral estime que cette mesure lui a coûté 305 millions en 2012 en impôts non perçus (61 millions pour le gouvernement québécois). Lorsque cet outil sera pleinement utilisé par la population canadienne, soit vers 2029, on estime que la dépense fiscale sera de 600 millions par année pour le gouvernement québécois. Notons que le ministre Flaherty a récemment réitéré la promesse du gouvernement conservateur de faire passer à 10000\$ les droits de cotisation annuels au CELI lorsque l'élimination du déficit fédéral sera atteinte en 2015, ce qui

aurait comme conséquence de devancer et d'aggraver les pertes (dépenses) fiscales pour les gouvernements.

Pourquoi les gouvernements encouragent-ils une mesure qui s'avérera à la longue un gouffre pour les finances publiques? Clairement, l'esprit de Thatcher rôde — «there is no such thing as society» —, l'individu prime et le message qu'on lui envoie est que son argent sera mieux utilisé à l'intérieur des mécaniques financières privées qu'à l'intérieur des finances publiques. Il est préoccupant de constater la complaisance dont jouit le CELI et le peu de débats publics à ce sujet, même au sein de la gauche, alors qu'il est clair que le maintien et le développement d'une telle mesure vont à l'encontre de tout principe de solidarité sociale et de justice fiscale, et contribueront à creuser encore davantage les inégalités en tout genre dans la société.

Des commentaires? Des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Karl Retino-Parazelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgaill-Côté (reporter); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Ballargoon (médias), Frédéric Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), Marco Bélair-Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Charrier et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseuse), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire). PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin et Nathalie Zermatis. INFORMATIQUE Yanick Maréchal (administrateur web), Imane Bouhjar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjo-

RUPTURE

SUITE DE LA PAGE 1

jeu. Cette position en matière de laïcité, décrite dans un rapport d'un comité présidé par le député de Fabre, Gilles Ouimet, ne sera connue que mardi, a-t-il précisé en début de soirée après avoir promis son dévoilement la journée même. La notion de neutralité religieuse de l'État, défendue par les libéraux, fera une distinction «entre les institutions et les individus».

Pour Fatima Houda-Pepin, qui a souligné qu'elle luttait contre l'intégrisme depuis trente ans, refuser d'interdire le port de signes religieux, «c'est une porte ouverte à beaucoup de dérives».

«La ligne de parti, c'est en train d'évoluer dans tous les Parlements de type britannique comme le nôtre», a-t-elle fait valoir sans succès. «Malheureusement, le Parti libéral de M. Couillard ne me permettait pas d'avoir une liberté d'action.» Fatima Houda-Pepin s'est cependant dite sereine. «J'ai défendu mes convictions et, cela, je ne le regretterai jamais.»

Pour illustrer l'unité de ses troupes, Philippe Couillard s'est présenté avec l'ensemble de ses députés. Devant cet aréopage, le chef libéral a rejeté du revers de la main toute allusion à une crise de son leadership. «C'est un [député] sur cinquante. Si j'avais le même pourcentage [d'appuis] au Québec, je serais plus qu'heureux», a-t-il dit.

Mauvais pour le PLQ

Ce départ n'aide pas le parti, a reconnu le chef libéral du bout des lèvres. Mais ce qui nuisait au parti avant tout, «c'est le flottement, c'est l'impression d'une direction qui n'existe pas, qu'il n'y a pas de ralliement, de consensus. Ce n'est pas le cas, c'est terminé».

Philippe Couillard ne se laisse pas émouvoir par le dernier sondage Léger Marketing qui montre qu'une majorité croissante de Québécois est favorable à l'interdiction pour les employés de l'État de porter des signes religieux. Sur la question des droits et libertés et la question des minorités, «la pire chose qu'une démocratie peut faire, c'est se laisser guider par les sondages», a-t-il affirmé.

Le chef libéral a permis un vote libre sur le projet de loi 52 concernant les soins de fin de vie, «une question personnelle, de nos vies très intimes et physiques». Mais pour le projet de loi 60 sur la charte de la laïcité, la ligne de parti s'impose parce



Philippe Couillard s'adressant aux journalistes avant la réunion de son caucus qui s'est soldée par le départ de la députée Fatima Houda-Pepin.

que sont les «valeurs libérales» qui sont en jeu.

Au moment de s'adresser aux médias avant la réunion du caucus, le chef libéral ne savait rien des intentions de Fatima Houda-Pepin, ni même si elle se présenterait au caucus, malgré les nombreux appels que son entourage avait faits pour la joindre et auxquels la députée n'a pas répondu. Finalement, la députée a rejoint le caucus alors que s'amorçait la réunion.

Philippe Couillard a énergiquement condamné le gouvernement Marois qui, en proposant d'interdire aux employés de l'État de porter des signes religieux ostensibles, fait un «geste démagogique», accusant le Parti québécois de «créer artificiellement une crise sociale».

«On met sur la table sciemment, et c'est doublement irresponsable de leur part, un projet qui est illégal selon les lois du Québec, par les lois d'Ottawa, d'ailleurs», a-t-il renchéri.

«Mon sentiment, c'est que les gens sont inquiets et qu'ils sont confus», a affirmé Philippe Couillard. «Dans une ambiance comme ça, où la confusion

est volontairement semée par un gouvernement, je comprends les citoyens d'être inquiets.»

«Je comprends ce que les Québécois voient et craignent. Et je le partage aussi», a-t-il pourtant souligné. Lui qui a passé cinq ans en Arabie saoudite se dit «familier avec ces questions, bien sûr, de la crainte des gens [devant] l'intégrisme, également qu'on est toujours, nous, en train de faire des concessions et que ces concessions ne viennent jamais de l'autre côté.»

Philippe Couillard est convaincu que le PQ fera de la charte sur la laïcité un enjeu électoral. «Voulons-nous vivre dans une société qui se replie sur elle-même en retirant des droits ou voulons-nous vivre dans une société ouverte ou inclusive?» a lancé le chef libéral, tout en soulignant que, selon lui, les préoccupations de la population portent sur autre chose: l'économie, l'exode des jeunes, les soins de santé, les finances publiques ou encore la réputation du Québec à l'étranger.

Le Devoir

KNESSSET

SUITE DE LA PAGE 1

ment le seul État juif comme responsable des problèmes du Moyen-Orient.» Ce mal, selon Stephen Harper, culmine lorsque des gens «traitent ouvertement Israël d'État apartheid».

Ce passage du discours de M. Harper était de trop pour les députés Ahmad Tibi et Talab Abu Arar, deux des quatre élus du parti Ra'am-Ta'al-Mada que compte la Knesset. Les deux hommes ont crié en arabe tandis que M. Harper, déstabilisé, a poursuivi son discours. Ils ont fini par quitter la pièce. Notons qu'Ahmad Tibi avait aussi crié pendant le discours du premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, qui a précédé celui de M. Harper. M. Nétanyahou s'était d'ailleurs retourné vers son hôte canadien pour lui dire que c'était là une preuve que la démocratie israélienne se portait bien.

«Ils peuvent se lever, parler, crier, irriter, a-t-il lancé en boutade. Mais ils ne peuvent pas faire cela à Damas. C'est seulement en Israël qu'ils ont cette liberté. D'ailleurs, nos amis, des Israéliens arabes, ne veulent pas quitter Israël.»

Selon le professeur Rachad Antonius, il faut bien se garder de voir en ces deux personnes des têtes brûlées qui cherchent le scandale. «M. Tibi est en politique depuis longtemps», rappelle le sociologue de l'UQAM spécialisé dans la question du Moyen-Orient. «Il faut faire beaucoup de compromis pour faire partie du système politique israélien. Ce sont des gens qui traitent quotidiennement avec le Likoud. Ils peuvent en prendre, quoi! Mais Harper est allé à un extrême intolérable.» La population israélienne (en territoire non contesté) est composée d'environ 20% d'Arabes, et certains «acceptent de



Stephen Harper s'adressant aux parlementaires de la Knesset, lundi, à Jérusalem

jouer le jeu», explique M. Antonius, en prenant part aux institutions de l'État juif.

Dans son discours, M. Harper a indiqué que «le Canada appuie sans équivoque le droit d'Israël à se défendre, tout comme il appuie depuis longtemps un avenir juste et sûr pour le peuple palestinien.» Puis, M. Harper a laissé entendre que la responsabilité de la création d'un État palestinien reposait uniquement sur les épaules de cette communauté. «Je partage l'espoir sincère d'Israël que le peuple palestinien et ses dirigeants choisissent un État palestinien viable, démocratique, engagé à vivre en paix aux côtés de l'État juif d'Israël.»

A plusieurs moments de son discours, M. Harper a indiqué qu'il était possible de critiquer Israël: «Aucun État n'est à l'abri de questions légitimes ou de critiques», ou encore «Aucune nation n'est parfaite». Mais jamais n'a-t-il exprimé une

de ces critiques. Lors de sa visite plus tôt dans la journée à Ramallah, il avait déclaré aux journalistes qu'il n'avait «aucune intention pendant ce voyage de critiquer de façon isolée l'État d'Israël». Il n'a pas voulu utiliser les mots «colonies» ou «colonisation». M. Harper a profité de son passage pour annoncer une aide de 66 millions de dollars à la Palestine. L'aide canadienne précédente s'élevait à 300 millions sur cinq ans.

Juifs et opposés

Ici au pays, le groupe Independent Jewish Voices a aussi émis de sérieuses réserves à propos du discours de M. Harper. «C'est extrêmement dérangeant de dire que la critique de l'État équivaut à la haine d'un peuple, car il dit que le peuple juif est la même chose que l'État juif. Or, il se trouve de plus en plus de Juifs à travers le monde qui s'opposent aux politiques d'Israël», lance le porte-parole du groupe, Tyler Levitan.

Selon M. Levitan, tout ce voyage vise à plaire à la communauté juive du Canada et à la base électorale évangélique de Stephen Harper. Les évangéliques purs et durs souhaitent que le territoire d'Israël, où doit revenir le Christ sur terre, reste sous contrôle juif d'ici là. «L'hypocrisie, c'est qu'il y a un relent antisémite à cette théorie qui dit que quand le Christ reviendra, les Juifs devront se convertir ou partir...»

La délégation de 237 personnes accompagnant M. Harper au Moyen-Orient comprend d'ailleurs 21 rabbins et des représentants de six groupes chrétiens évangéliques, dont le Trinity Bible Church, le groupe médiatique Crossroads Christian Communications et l'Assemblée de la pentecôte du Canada. Leurs frais d'hébergement à tous sont assumés par le gouvernement canadien.

Le Devoir

DOIG

SUITE DE LA PAGE 1

pas les expositions bien qu'il soit très sollicité.

Celle-ci est menée conjointement avec les National Galleries of Scotland d'Édimbourg, où elle a été encensée à l'automne, et ne fait qu'un arrêt en Amérique du Nord. C'est d'ailleurs sa première exposition d'envergure de ce côté-ci de l'océan. Le Tate Modern Museum lui avait consacré une rétrospective en 2008.

Mais ces considérations s'évanouissent quand on se retrouve devant l'artiste et ses toiles. La valeur de ses œuvres sur le marché, il préfère l'oublier. «Cela n'a rien d'inspirant, au contraire...», dit le cinquantenaire, fêru des Canadiens de Montréal, dont il ne manque pas une partie à la télévision depuis son chaud pays.

Ses œuvres, elles, éclatent de couleurs, rappelant ses allégeances postimpressionnistes, surtout accrochées aux murs du MBAM original, conçu justement pour les peintres de

l'époque dont il se réclame. Peter Doig, fauve aux accents psychédéliques?

«J'ai toujours aimé les couleurs très vives et non représentatives, confie-t-il. C'est pourquoi j'aime les artistes comme [Henri] Matisse ou [Edvard] Munch, parce qu'ils n'utilisent pas les couleurs pour représenter ce qu'ils voient, mais ce qu'ils ressentent ou pour susciter un effet. J'essaie de me rendre à un point où on ne pense plus à la couleur, à ce à quoi on l'associe.»

Après sa petite enfance à Trinidad, le jeune Doig suit sa famille au Québec à l'âge de sept ans. Ses études en arts terminées à Londres, il revient vivre à Montréal pendant trois ans. Ses distants souvenirs québécois ont largement alimenté sa première période artistique. Ses retrouvailles avec Trinidad en 2000 marquent un tournant, dont témoignent les quelque 40 toiles de l'exposition du MBAM, qui compte aussi des œuvres sur papier.

«Je travaille sur des sujets devant moi, plus directement», dit-il. Et ce, même s'il peint souvent à partir d'images, de cartes postales qu'il peut côtoyer parfois des années avant de les coucher sur la toile. Pour l'artiste, tout se résout

dans l'acte de peindre. «Le dilemme du peintre est de résoudre la prochaine peinture pour l'amer-ner à un autre niveau.»

Les scènes dépeignent un quotidien alanguiné, paysages exotiques, scènes de jeu, promenades solitaires. Certains tableaux ont un trait presque enfantin, mais un voile de mystère en évacue en même temps la banalité. «Je suis inspiré par les lieux, par mes réactions à cet environnement, par mes sentiments pour ces lieux, les gens, l'histoire de la société post-coloniale. [Trinidad] est un endroit intéressant à cause des questions qu'il suscite. Au début, on est captivé par ce qu'on pourrait qualifier d'exotisme, mais après y avoir vécu un moment, on connaît mieux l'endroit, on réalise ce qu'il y a en dessous et on cesse d'y voir de l'exotisme.»

Et c'est là qu'il se distancie profondément de l'exotisme abondamment traité par ses prédécesseurs, il y a cent ans. «On a une plus grande compréhension de l'histoire et de ce qui se passe dans le monde et ça influe sur la manière dont on travaille.»

Le Devoir

ROBINSON

SUITE DE LA PAGE 1

conférence de presse où il est apparu léger comme l'air.

Curieusement, il n'a pas dénoncé les coûts et les délais inhérents au système judiciaire, même s'il a dû se battre pendant 18 ans et qu'il doit à ses avocats quelque trois millions de dollars.

«Ça m'a pris 18 ans parce que j'avais affaire à des bandits, à des gens de la plus haute mauvaise foi», a-t-il dit.

Trois tribunaux (la Cour supérieure, la Cour d'appel et la Cour suprême) lui ont donné raison sur l'essentiel. Oui, Ronald Weinberg et Micheline Charest (décédée en 2004) ont plagié son œuvre originale de *Robinson Curiosity* pour en faire le dessin animé à succès *Robinson Sucroé*.

M. Robinson en a eu les jambes sciées. «Le petit bonhomme qui est là à l'écran, c'est pas juste une œuvre qu'on m'a volée. C'est ma maudite face à moi», a-t-il lancé.

Dans un arrêt unanime, la Cour suprême lui a accordé 4,4 millions de dollars, une somme qui grimpe à près de huit millions en incluant les intérêts et les débours judiciaires.

Un simple dessinateur entêté a réussi à gagner contre «des paquets de multinationales, des grosses gens riches qui avaient tous les moyens de m'écraser. Ça signifie pour moi que la justice est accessible», a-t-il dit.

Un fardeau en moins

Avec son arrêt unanime, la Cour suprême a enlevé des épaules de Claude Robinson un fardeau qu'il traînait depuis trop longtemps.

«J'ai plus de légèreté que j'en ai eu depuis 18 ans. J'aimerais ça perdre du poids aussi», a-t-il lancé à la blague.

M. Robinson et ses avocats du cabinet Gowlings ont l'intention de faire homologuer le jugement au Canada, en France et en Allemagne afin de récupérer les sommes dues. Environ cinq millions seraient facilement récupérables auprès d'entreprises cotées en Bourse ou d'assureurs.

L'artiste consacra à la quête de ses huit millions la même énergie qu'il a mise dans la préparation de sa cause.

«Comme motivateur, je n'en ai pas connu d'autres comme lui. Il s'assure de tirer le maximum de ses collaborateurs pour avoir un produit final parfait. C'est un client exigeant», a dit son avocat, Guy Régimbald.

En raison de sa ténacité, Claude Robinson a convaincu la Cour suprême de clarifier la Loi sur le droit d'auteur. À l'avenir, les artistes seront mieux protégés contre les producteurs qui seraient tentés de s'approprier leur œuvre à l'étape du développement.

«M. Robinson a testé la loi à fond. La portée du droit de reproduction a été actualisée au profit des créateurs. C'est une avancée importante sur un sujet où la Loi sur le droit d'auteur n'était pas perçue comme favorable aux créateurs», estime Normand Tamaro, un avocat spécialisé en droit d'auteur qui a prêté main-forte à Claude Robinson.

Mission accomplie

À toutes les étapes importantes de son aventure en justice, Claude Robinson était habité par la hantise de tout perdre. Cette peur du vide fait maintenant place à un sentiment du devoir accompli.

Le créateur ne s'est jamais senti aussi en paix avec lui-même. «J'ai retrouvé la sérénité et la quiétude. Sérieux, c'est là maintenant», a-t-il dit.

En prenant un pas de recul, M. Robinson se dit fier de la bataille qu'il a livrée contre ses adversaires. «Je n'ai pas le sentiment d'avoir été négligent ou paresseux. Et pourtant, je ne me suis jamais vu comme un gars persévérant», a-t-il ajouté.

Sans le soutien financier de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), du Fonds Robinson et de quelque 50 000 donateurs, il aurait dû abandonner son combat il y a des lustres. «Pour obtenir justice, avoir raison et être déterminé ne suffisent pas», a-t-il dit.

M. Robinson a été touché par la générosité du public, qui a répondu en masse à la campagne de financement lancée par ses amis du Fonds Robinson. Les 50 000 donateurs, «c'est comme remplir deux fois le centre Bell», a-t-il relaté. «Comment remercier 50 000 personnes?»

Claude Robinson compte prendre un peu de temps pour lui, avec sa conjointe, Claire, la seule à qui il a demandé la permission de se lancer dans cette bataille qui paraissait sans fin. Sans elle, il n'y serait jamais arrivé.

Le Devoir

Rectificatif

Contrairement à ce qu'a pu laisser croire notre article «Les retombées de la comète Cirque du Soleil», publié dans l'édition du samedi 18 janvier, l'École nationale de cirque (ENC) de Montréal a été fondée dès en 1981 et a été reconnue officiellement comme institution d'enseignement par le ministère de l'Éducation en 1995. Par ailleurs, l'ENC a déménagé sur le site de la Cité des arts du cirque, à côté du siège social du Cirque du Soleil, en 2003 et non en 2002, comme nous l'avons écrit.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390